

COMMUNE DE VINZIEUX

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux types de risques ont été identifiés sur la commune : le risque minier et la sismicité.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 : risque minier :

La commune est concernée par des zones d'aléa d'effondrement localisé de niveaux faible et moyen, des zones de tassement de niveau faible, des zones de glissement de niveaux faible et moyen et des zones de coulée boueuse de niveau faible.

2.1 : risque sismique:

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité faible.

3° Documents de référence.

pour le risque minier :

- le porter à connaissance transmis par Monsieur le Préfet à Monsieur le Maire le 24 février 2016 et ses annexes.

pour le risque sismique :

- les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

- *pour le risque minier* : carte d'aléas miniers (2 plans).

Fiche mise à jour le 21 juin 2017